



BANQUE DE L'INDOCHINE

205

L'ARTICLE 139 DU
CODE PÉNAL PUNIT DES
TRAVAUX FORCÉS CEUX
QUI AURONT CONTRE-
FAÏT OU FALSIFIÉ LES
BILLETS DE BANQUES
AUTORISÉES PAR LA LOI



03534205

K.142

LE PRÉSIDENT,

LE VICE-PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL,

PAPEËTE
NOUMÉA

100

Fr.

205

CENT FRANCS

PAYABLES EN ESPÈCES AU PORTEUR

K.142

SER. LAURENT DEL.

RITA SC

BANQUE DE L'INDO-CHINE

L'ARTICLE 139
DU CODE PÉNAL PUNIT
DES TRAVAUX FORCÉS
CEUX QUI AURONT
CONTREFAÏT OU FAL-
SIFIÉ LES BILLETS
DE BANQUES AUTO-
RISÉES PAR LA LOI.

5

WINGT FRANCS

20



LE CONTREFACTEUR
SERA PUNI DES TRAVAUX
FORCÉS A PERPETUITE

MUNIER FEO.

CHAPON SC.